

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Marie Pérusse

<https://www.cadre21.org/membres/e724dd1e8166513209ca1c72>

Date d'obtention : 2021-10-18 18:20:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il est important de parler à la personne qui signale les sextos et à la victime. Nous devons être rassurant, sans jugement et à l'écoute des besoins de la victime. Ils doivent se sentir comme s'ils faisaient partie de la solution. Deuxièmement, il faut évaluer l'incident, dans cette partie, grâce au questionnaire, nous réussissons à éclaircir l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Troisièmement, il est important de valider les informations recueillis en rencontrant un par un les autres personnes qui sont impliquées, s'il y a lieu. Chaque personne impliqué que se soit de proche ou d'en avoir été témoin. De plus, nous devons mettre l'accent sur le fait de garder secret l'incident afin de préserver l'intégrité de la jeune victime autant psychologique que physique. Alors, il faut les avertir qu'ils ne doivent pas en parler ni entre eux et ni avec les autres jeunes. Par la suite, avec les informations qu'on a, on évalue l'incident, il s'agit soit d'un geste impulsif ou malveillant. Il est bien simple, dès que c'est malveillant, nous devons arrêter le protocole et avertir la police. Cependant, si nous avons un soupçon que les jeunes ont de la pornographie juvénile dans leur téléphone, il est de notre devoir de confisquer le cellulaire et le mettre dans un enveloppe à cet effet dans la trousse. La confiscation du cellulaire est fait autant pour un incident impulsif ou malveillant. Pour départir quel type d'incident nous avons devant nous, il y a des facteurs qui peuvent nous aider (nature des images, l'âge des personnes impliquées, nombre de personnes, intentions des personnes impliquées...). Si c'est impulsif, nous continuons les autres étapes de la trousse. L'étape 4 est de parler à l'instigateur. Il faut protéger en tout temps de qui nous avons eu nos infos et laisser la chance à l'instigateur de dire sa version. Dans tous les cas, nous devons avertir la police et les parents des jeunes qui sont impliqués. Il y aura aussi un signalement fait à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut s'assurer d'avoir parlé à chaque personne impliquée individuellement avant de sauter à la conclusion ou de parler à l'instigateur. Le plus d'information que nous amassons, plus nous avons d'éléments pour aider la victime. Il se peut qu'il y ait plusieurs personnes impliquées de différentes manières, nous devons quand même les rencontrer. Le tout doit rester confidentiel et il est primordial de le faire comprendre aux jeunes. Il ne faut pas en aucun cas, voir les photos, bien que le jeune insiste. Il est important de lui faire ressentir qu'on le croit sans preuve visuelle et que nous allons être présents pour lui ou elle dans le processus. De plus, dès que c'est malveillant, nous arrêtons le protocole Sextos et avisons la police afin qu'elle prenne la relève. Cependant, nous devons confisquer le cellulaire afin de réduire les impacts sur l'intégrité physique ou psychologique de la victime.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve qu'il est délicat dans certaines situations de déterminer si l'incident est impulsif ou malveillant. Certes, il y a des éléments qui sont flagrants, mais je crois que dans la réalité, il doit arriver qu'il y ait des zones grises. Cependant, il est mieux d'intervenir instantanément dès que nous avons un doute de malveillance. De plus, je dirais aussi l'étape où nous devons informer les parents, autant ceux de la victime que ceux de l'instigateur. Il ne doit pas être évident de trouver les bons mots et d'être en mesure de rassurer à 100% les parents.